

(PICS-1.1 "http://www.w3.org/PICS/vocab.html"

labels

by "paul@GoodMouseClicking.com"

for "http://www.w3.org/PICS"

generic

exp "1997.04.04T08:15-0500"

ratings (q 2 v 3)

Auteur de l'étiquette

URL de la page
étiquetéeCe terme signifie
que l'étiquette s'applique
à l'ensemble des fichiers
accessibles à l'adresse
http://www.w3.org/PICSLe document à cette
adresse, où URL, con-
tient la définition du
vocabulaire d'étique-
tage : par exemple, "q"
signifiera qualité litté-
raire et "v" violence.Cette étiquette
expire le 4 avril 1997.L'auteur de l'étiquette
a attribué une qualité
littéraire de 2 et un degré
de violence de 3 au site.**2. LA LECTURE d'une éti-
quette PICS est effectuée auto-
matiquement par les logiciels
de traitement d'étiquettes.
L'étiquette présentée ici note
la qualité littéraire et le degré
de violence du site Web
http://www.w3.org/PICS.**

qu'il n'approuve pas les critères qu'elles retiennent. Ainsi, des systèmes tels que *GroupLens* et *Firefly* recommandent des choix de livres, d'articles, de vidéos ou d'œuvres musicales fondés sur les appréciations de personnes partageant des goûts semblables : après que les utilisateurs ont évalué des documents traitant de sujets qui leur sont familiers, le logiciel compare leurs appréciations à celles d'autres utilisateurs et il privilégie ultérieurement les documents approuvés par les personnes qui partagent les appréciations que les utilisateurs portent sur d'autres documents. Les utilisateurs qui ont les mêmes goûts ou opinions n'ont pas à se connaître ; chacun peut participer anonymement à l'étiquetage, préservant ainsi la confidentialité de ses modes d'évaluation et de leur résultat.

L'emploi des étiquettes pose plusieurs problèmes politiques et sociaux. Tout d'abord, qui décide des procédures d'étiquetage et des étiquettes que l'on doit retenir ? En théorie, n'importe qui pourrait étiqueter un site et définir ses propres critères de filtrage. En pratique, l'attribution des étiquettes ou le choix des critères pourraient être imposés par les autorités. Cela s'est déjà produit pour la télévision : sous la pression du Conseil supérieur de l'audiovisuel, les chaînes ont entrepris d'évaluer l'adéquation de leurs émissions à l'âge des téléspectateurs.

L'auto-étiquetage obligatoire ne débouche pas sur la censure, tant que les individus peuvent choisir eux-mêmes quelles étiquettes ignorer. Malheureusement, les gens n'ont pas toujours ce pouvoir. Si un contrôle individuel amélioré est un argument contre

un contrôle central, il n'empêche pas sa mise en place. À Singapour et en Chine, par exemple, on expérimente des «garde-fous», matérialisés par des programmes et par des cartes électroniques qui interdisent l'accès à certains forums de discussions et sites du réseau.

Toutefois, même en l'absence d'une censure centrale, la mise en place d'un barème consensuel, quel qu'il soit, encouragera les utilisateurs à faire des choix laxistes qui ne refléteront pas les valeurs auxquelles ils croient. Aujourd'hui, nombre de parents qui n'approuvent pas obligatoirement les critères de classement des films, interdisent néanmoins à leurs enfants de voir des films «interdits aux moins de 12 ans» ou «interdits au moins de 16 ans» : ils ne prennent pas le temps d'évaluer eux-mêmes ces films.

Les organismes d'étiquetage doivent choisir leur vocabulaire avec discernement, de manière à correspondre aux critères de la plupart. Même ainsi, un vocabulaire unique ne peut pas répondre aux besoins de tous. Les étiquettes mentionnant uniquement le degré de pornographie des sites n'aident pas les utilisateurs préoccupés par le degré de violence verbale. De plus, aucun barème ne peut remplacer une évaluation précise : les comptes rendus de films publiés par les journaux sont bien plus éclairants que les codes parfois utilisés pour classer les œuvres cinématographiques.

De surcroît, les étiquetages, quels que soient les soins apportés à leur conception et à leur application, risquent d'étouffer les informations non commerciales. Un étiquetage bien fait nécessite du temps et de l'énergie : nombre

de sites d'intérêt limité ne seront probablement jamais étiquetés. Par souci de sécurité, certaines personnes bloqueront l'accès aux documents dépourvus d'étiquette ou dont les étiquettes ne leur semblent pas fiables. Pour elles, Internet fonctionnera davantage comme la télévision, offrant uniquement accès aux documents suffisamment porteurs d'audience pour qu'il soit financièrement rentable de les étiqueter.

Ce problème inévitable n'est pas dû à l'étiquetage : quel que soit le média utilisé, les gens tendent à éviter l'inconnu lorsqu'il y a des risques, et il est bien plus facile d'obtenir des informations sur des documents destinés à une grande audience que sur des sujets confidentiels.

Si le réseau Internet supprime les barrières techniques de communication, il n'élimine pas pour autant les coûts sociaux de cette communication. Les étiquettes peuvent réduire ces coûts, en aidant les utilisateurs à décider de la confiance qu'ils accordent aux logiciels ou aux sites du réseau. Aux utilisateurs de faire que les systèmes d'étiquetage guident leur exploration sans les empêcher de voyager.

Paul RESNICK, président du Consortium World Wide Web, est informaticien au laboratoire de la Société AT&T.

Jonathan WEINBERG, *Rating the Net*, in *Hastings Communications and Entertainment Law Journal*, vol. 19, mars 1997. Disponible sur le Web, à l'adresse : <http://www.msen.com/~weinberg/rating.htm>

Les spécifications du PICS sont consultables sur <http://www.w3.org/PICS>